

DU 05 OCT. 2022

**Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Feytiat.**

N° 202200546

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-46, R.151-18 et L.151-19 ;
VU le Règlement de l'urbanisme du 19 mars 2014 approuvé
le Plan local d'urbanisme de Feytiat ;
VU le code de l'environnement, notamment l'article
L.101-16 ;
VU notamment les documents annexes ;
CONSIDÉRANT, en l'état, le plan de mise à jour des
annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
commune de Feytiat.

ARRÊTÉ

Article 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat sont mises à jour au vu
des documents annexes au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'intégration de l'ensemble des annexes
suivantes :

Article 2. Le présent arrêté est publié sur le document unique d'information du public à la mairie
de Feytiat et au siège de Limoges Métropole et sur le site internet.

Article 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole.
Donné en séance.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard Palissy, le **05 OCT. 2022**

Le Président,

Gilles GILBERT

Pour le Président
En fonction
Le Maire de Feytiat
Signé : **FRANÇOIS**

Publié le : 10/10/2022



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200546_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_FEYTIAT.pdf
(.pdf, 3,5 Mo)



TÉLÉCHARGER